

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR15.14PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 610'000.-  
pour les travaux de rénovation du réseau gaz du poste de détente de Pomy  
ainsi que du réservoir de Chamblon**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 mai 2015.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine CHEVALLEY, Monique MÜLLER, Walter MÜLLER, Nicola SCHIRINZI, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Harry THONNEY et de la soussignée, désignée rapportrice.

Monsieur Jeyashankar JEYARATNAM, absent, n'était pas excusé.

Pour la délégation municipale, nous avons pu compter sur la présence de Madame Marianne SAVARY, Municipale du Service des Energies et de Monsieur André FAVRE, Chef de Section des Services généraux. Nous les remercions de leur disponibilité.

En préambule, la commission chargée de cette étude relève et souligne la qualité des explications apportées en cours de séance par Monsieur André FAVRE pour tout ce qui concernait les aspects techniques des travaux proposés dans le présent préavis.

Le préavis porte sur les altérations constatées dans les infrastructures eau et gaz qui ont été l'objet d'interventions. Ces travaux ne souffraient d'aucune attente. D'ailleurs, les Conseillers en ont pris connaissance via la communication CO 15.05 sur le sujet.

Station de détente de Pomy. Notre réseau dessert douze communes et s'étend jusqu'à Ste-Croix avec une pression identique tout au long de la distribution. La régulation est mécanique, gage de fiabilité.

Le gaz qui arrive à l'entrée de notre Ville est comprimé à 70 bar. Pour le rendre utilisable en pression normale, il est abaissé à 5 bar. Ce travail est placé sous la responsabilité de GAZNAT, prestataire pour ce faire. Les contrôles fréquents effectués par GAZNAT et l'Office fédéral des pipelines ont conduit à la demande de remplacement de ces régulateurs mécaniques, toute réparation étant devenue impossible par manque de pièces de rechange. Il n'y avait pas eu de fuite de gaz, pas de danger au niveau de la population. Cependant avec le gaz, on sait qu'il faut redoubler de prudence et anticiper.

Réservoir de Chamblon. Construit en 1973, âgé donc de 42 ans, la commission a appris que la durée de vie moyenne de ce type de construction est de 66 ans. Au vu de l'entretien régulier dont il est l'objet, sa durée de vie dépassera largement cette estimation. La rénovation de la cuve est rendue obligatoire en raison de l'usure du béton qui laisse apparaître l'acier avec pour conséquences l'éclatement du béton conduisant à des infiltrations. Le travail consiste en un sablage pour ôter toute couche de protection puis de la pose d'un revêtement VANDEX, ciment neutre pour réservoir, en deux couches. Saisissant l'opportunité des travaux, une cheminée déjà condamnée par prudence sera supprimée.

**Conclusions :**

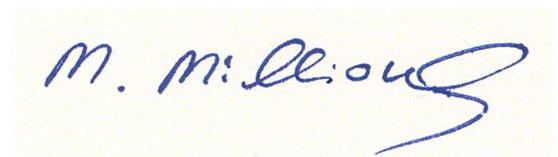
Votre Commission a eu du plaisir à travailler avec un document, soit le préavis PR15.14PR, très bien fait, détaillé et d'obtenir des renseignements très compréhensibles et clairs pour les profanes qui la composaient.

Monsieur FAVRE a su vulgariser le sujet de manière vivante. La commission a souhaité le remercier tout particulièrement.

En conséquence, après avoir entendu les arguments et constaté que ces travaux, (dont certains ont été effectués), sont absolument nécessaires, la Commission en charge de ce préavis vous recommande, à l'unanimité de ses membres d'en accepter tous les articles et ainsi d'autoriser la Municipalité à entreprendre, respectivement payer les travaux cités en titre.

Au nom de la Commission :

Marceline Millioud

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Millioud", is displayed on a light yellow rectangular background.

Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2015

Rapportrice